

**ARRÊTÉ n° 2024-21**

**Portant modification de l'arrêté n° DG 2024-528 portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Le directeur général de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris ;

Vu le code de la santé publique, en particulier les articles L. 6147-1, R. 6144-3-1 et R. 6144-4 ;

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1 ;

Vu l'arrêté n° DG 2024-528 portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, du 24 mai 2024 ;

Considérant la démission de Mme Margot MARTINEZ, représentante des internes au titre de la médecine générale en date du 9 juillet 2024 ;

Vu la proposition du Syndicat représentatif parisien des internes de médecine générale (SRP-IMG), siégeant au sein de la commission régionale de subdivision ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans l'annexe de l'arrêté n° DG 2024-528 portant nomination des représentants des internes siégeant avec voix délibérative à la commission médicale d'établissement (CME) de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris, au siège 61T1 (représentant des internes au titre de la discipline "médecine générale"), le nom de Madame Maïssa BOUKERROU se substitue à celui de Madame Margot MARTINEZ.

Les autres dispositions de cette annexe demeurent inchangées.

**Article 2 :**

Le mandat de Mme Maïssa BOUKERROU débute le 10 juillet 2024. Il prend fin au terme du semestre d'internat courant.

**Article 3 :**

Le directeur des affaires médicales est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris, section des actes nominatifs.

Paris, le 17 juillet 2024

Le Directeur général



**Nicolas REVEL**